



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 10/11/2022

Date d'affichage : 10/11/2022

*DELIBERATION N° 068/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Claire SALFATI-TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Bénédicte SARASSAT – Yannick CALLAREC – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Carole CARTON
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Jordi DELCLOS donne pouvoir à Robert TARDA
- Joseph CASCALES donne pouvoir à Sylvain VIOT

Absentes excusées : Michèle GRANIER – Caroline PICCOLO – Eliane CHAMBAULT

Secrétaire de séance : Christian DISLAIR

OBJET : Présentation du rapport d'activité et des comptes administratifs 2021 de la Communauté Urbaine « Perpignan Méditerranée Métropole » (CU PMM).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article L.5211-39 du CGCT qui prévoient que « *Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30/09/2022, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement* ».

Il précise que ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Puis, M. le Maire présente les principaux éléments des comptes administratifs et du rapport d'activité 2021 de la CU PMM, joints à la note de synthèse adressée aux élus.

Le conseil municipal, oui l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Prend acte** du rapport d'activité et des comptes administratifs 2021 de la CU PMM ;
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant, à rendre public ce rapport d'activité et les comptes administratifs 2021 de la CU PMM, en les tenant à la disposition du public dans les locaux de la mairie.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20221117-del-068-2022-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022

Publication le : **24 NOV. 2022**